



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**



TGIRT

BAS-SAINT-LAURENT
TABLE DE GESTION INTÉGRÉE
DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Rapport annuel 2022-2023

Des activités des tables locales de gestion intégrées des ressources et du territoire du Bas- Saint-Laurent

Rédigé par

Tony Franceschini, ing.f., PhD
Agent de recherche et de développement aux ressources naturelles

Et

Océane Perillous, M.Sc Biol.
Agente de développement aux ressources naturelles

Septembre 2023

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE GÉNÉRALE	5
2.	PORTRAIT DES PARTICIPANTS AUX TLGIRT	6
2.1.	COMPOSITION DES TLGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT AU 1 ^{ER} AVRIL 2021	6
2.2.	COMPOSITION DES TLGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT AU 31 MARS 2023	9
3.	RENCONTRES DES TLGIRT	12
3.1.	MODALITÉS DE RENCONTRE	12
3.2.	RENCONTRES DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71	12
3.3.	RENCONTRES DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72	13
3.4.	RENCONTRE RÉGIONALE DES TLGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT	15
4.	ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71	15
4.1.	SUJETS ABORDÉS	15
4.2.	FICHES ENJEU-SOLUTION	15
4.3.	MESURES D'HARMONISATION DES USAGES	16
4.4.	MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	17
5.	ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72	17
5.1.	SUJETS ABORDÉS	17
5.2.	FICHES ENJEU-SOLUTION	18
5.3.	MESURES D'HARMONISATION DES USAGES	19
5.4.	MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	22
5.5.	VISITE TERRAIN	22
6.	LES COMITÉS DE TRAVAIL ISSUS DES TRAVAUX DES TLGIRT	23
6.1.	COMITÉ SUR LE POTENTIEL ACÉRICOLE	23
6.2.	COMITÉ SUR LES COMPARTIMENTS D'ORGANISATION SPATIALE (COS)	23
6.3.	COMITÉ SUR LA CONNECTIVITÉ	25
6.4.	COMITÉ SUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIÈRE	26
7.	LES PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES MEMBRES DES TLGIRT	26
7.1.	ÉVALUATION DES COMPOSANTS D'HABITAT DANS LES RAVAGES DE CERF DE VIRGINIE DU BAS-SAINT-LAURENT	26
7.2.	PROJET D'IDENTIFICATION DE REFUGES THERMIQUES AU BAS-SAINT-LAURENT	27
7.3.	PROJETS D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES À VENIR	28
8.	AMÉLIORATION CONTINUE DU FONCTIONNEMENT DES TLGIRT	28
8.1.	STIMULATION DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES AUX RENCONTRES DES TLGIRT	28
8.2.	SATISFACTION DES RENCONTRES DES TLGIRT	29
8.3.	SATISFACTION DU FONCTIONNEMENT DES TLGIRT	29
9.	CONSULTATIONS PUBLIQUES	30
9.1.	CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL	30
9.2.	CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE 2023-2028 ..	31
9.3.	CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL DE RÉCUPÉRATION DES BOIS AFFECTÉS PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE (PAS-TBE)	31

9.4.	CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA FERMETURE DE CHEMINS DANS LA ZONE D'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 012-72	31
9.5.	CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DÉLIMITATION DES ÉRABLIÈRES À POTENTIEL ACÉRICOLE À PRIORISER 32	
10.	ANNEXES.....	33
	ANNEXE 1 : MESURE D'HARMONISATION DES USAGES SUR LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES DANS LA PORTION OUEST DES CHIC-CHOCS - AVRIL 2022	33
	ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DU PROJET « ÉVALUATION DES COMPOSANTS D'HABITAT DANS LES RAVAGES DE CERF DE VIRGINIE DU BAS-SAINT-LAURENT ».....	36
	ANNEXE 3 : RÉSUMÉ DU PROJET « IDENTIFICATION DE REFUGES THERMIQUES »	37

Liste des figures

FIGURE 1 - RÉPARTITION DES SUJETS TRAITÉS AUX RENCONTRES DES TLGIRT DE L'UA 011-71 EN 2021-2022... 19
FIGURE 2 - RÉPARTITION DES SUJETS TRAITÉS AUX RENCONTRES DES TLGIRT DE L'UA 012-72 EN 2021-2022... 21

Listes des tableaux

TABLEAU 1 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 AU 1ER AVRIL 2022	7
TABLEAU 2 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 AU 1ER AVRIL 2022	9
TABLEAU 3 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 AU 31 MARS 2023	12
TABLEAU 4 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 AU 31 MARS 2022	14
TABLEAU 5 - DATES DES RENCONTRES ET PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 POUR L'ANNÉE 2022-2023	16
TABLEAU 6 - PARTICIPATION EN POURCENTAGE (%) DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 AUX RENCONTRES DE L'ANNÉE 2022-2023, PAR SECTEUR.....	17
TABLEAU 7 – DATES DES RENCONTRES ET PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 POUR L'ANNÉE 2022-2023	18
TABLEAU 8 - PARTICIPATION EN POURCENTAGE (%) DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 AUX RENCONTRES DE L'ANNÉE 2022-2023, PAR SECTEUR.....	18
TABLEAU 9 - MESURES D'HARMONISATION DES USAGES RETENUES DANS L'UA 011-71 POUR LA PREMIÈRE VERSION DU PAFIO 2023-2028	20
TABLEAU 10 - MESURES D'HARMONISATION DES USAGES RETENUES DANS L'UA 012-72 POUR LA PREMIÈRE VERSION DU PAFIO 2023-2028.....	23
TABLEAU 11 - MESURES D'HARMONISATION DES USAGES RETENUES DANS L'UA 012-72 À LA SUITE DES VERSIONS PRÉCÉDENTES DU PAFIO DU QUINQUENNAL 2018-2023	24
TABLEAU 12 - MESURES D'HARMONISATION DES USAGES RETENUES DANS L'UA 012-72 pour le PAS-TBE 2022-2023.....	25
TABLEAU 13 - COMPOSITION DU COMITÉ SUR LE POTENTIEL ACÉRICOLE.....	27
TABLEAU 14 - COMPOSITION DU COMITÉ SUR LES COMPARTIMENTS D'ORGANISATION SPATIALE.....	28
TABLEAU 15 - COMPOSITION DU COMITÉ SUR LA RESTAURATION DE L'HABITAT DU CARIBOU	29
TABLEAU 16 - COMPOSITION DU COMITÉ SUR LA CONNECTIVITÉ	30
TABLEAU 17 - COMPOSITION DU COMITÉ SUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIÈRE.....	31
TABLEAU 18 - MOYENNES DE SATISFACTION DES RENCONTRES DE 2022-2023 DANS LES TLGIRT DES UA 011-71 ET 012-72	34
TABLEAU 19 - ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR RÉPONDRE AU SONDAGE DE SATISFACTION DU FONCTIONNEMENT DES TLGIRT	36

Liste des acronymes

BGA :	BÉNÉFICIAIRE DE GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT
BSL :	BAS-SAINT-LAURENT
CGCBSL :	CORPORATION DE GESTION DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE DES TERRITOIRES PUBLICS DU BAS-SAINT-LAURENT
COS :	COMPARTIMENT D'ORGANISATION SPATIALE
CPRS :	COUPE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS
CR :	COUPE DE RÉGÉNÉRATION
CRD :	COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
CRS :	COUPE AVEC RÉSERVE DE SEMENCIERS
FSC :	FOREST STEWARDSHIP COUNCIL
INRS :	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
LADTF :	LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER
MELCCFP :	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
MQH :	MODÈLE DE QUALITÉ DE L'HABITAT
MRNF :	MINISTÈRES DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS
MHU :	MESURE D'HARMONISATION DES USAGES
MRC :	MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
OBV :	ORGANISME DE BASSINS VERSANTS
PADF :	PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS
PAFIO :	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL
PAFIT :	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE
PAS-TBE :	PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL DE LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DU BOURGEON DE L'ÉPINETTE
SÉPAQ :	SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
SIP :	SECTEUR D'INTERVENTION POTENTIEL
TLGIRT :	TABLE LOCALE DE GESTION DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE
TGIRT :	TABLE DE GESTION DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE
UA :	UNITÉ D'AMÉNAGEMENT
VOIC :	VALEUR – OBJECTIF – INDICATEUR – CIBLE
ZEC :	ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE

1. Mise en contexte générale

Ce rapport présente le bilan des activités réalisées par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Bas-Saint-Laurent entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Il inclut les activités de la TLGIRT de l'unité d'aménagement (UA) 012-72, de la TLGIRT de l'UA 011-71, de la table régionale (regroupement des deux TLGIRT) ainsi que des comités de travail issus des travaux de ces TLGIRT.

Il est important de rappeler que les TLGIRT ont été mises en place afin d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier ayant lieu en forêt publique. Les TLGIRT sont également responsables de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts en plus de convenir de mesures d'harmonisation des usages. Par conséquent, les TLGIRT sont le lieu privilégié pour soulever les intérêts et les préoccupations des différents utilisateurs de la forêt publique en lien avec la planification forestière.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est responsable de cette planification forestière. Les TLGIRT sont consultées et formulent des recommandations au MRNF. Le MRNF a ensuite l'obligation de rendre compte aux membres des TLGIRT. En effet, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) prévoit que le MRNF a le mandat d'élaborer un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et un plan opérationnel (PAFIO) pour chacune des unités d'aménagement et ce, en collaboration avec les TLGIRT.

La région compte deux TLGIRT qui sont un lieu d'information et d'échanges menant à la prise de décision. La prise de décision doit toujours avoir lieu en table locale et non en table régionale. La table régionale regroupe les membres de ces deux TLGIRT lors d'une rencontre annuelle et vise à informer les membres sur des sujets communs à l'ensemble du territoire bas-laurentien. Quant aux tables locales (TLGIRT), les rencontres sont plus fréquentes et le nombre varie en fonction des besoins. Les membres des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent se sont dotés d'un cadre de référence et d'une procédure d'harmonisation opérationnelle.

Les activités des TLGIRT sont financées par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MRNF. Depuis 2015, ce programme est délégué aux municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région. Les MRC du Bas-Saint-Laurent ont convenu de confier la coordination et la mise en œuvre des TLGIRT de la région au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent. Le CRD est un organisme de concertation et de développement régional qui agit à titre de gestionnaire de projets collectifs convenus avec les MRC du Bas-Saint-Laurent. La MRC de la Matanie a été désignée déléguaire désignée du PADF par l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.

Dans le cadre de son mandat avec les TLGIRT, le CRD est responsable de la coordination des TLGIRT, c'est-à-dire de préparer les rencontres, de les animer avec neutralité, de faire les suivis requis (comptes-rendus, diffusion de l'information,

comités de travail, etc.) et de réaliser les rapports de consultation publique. De plus, une partie importante du travail consiste à l'acquisition de connaissances en fonction des besoins soulevés par les membres des TLGIRT. Des projets d'acquisition de connaissances sont donc élaborés et du financement est recherché par l'équipe du CRD.

Le CRD vise à ce que l'ensemble des organisations concernées par l'aménagement forestier en territoire public participe, sur une base volontaire, aux travaux de la TLGIRT. Le CRD tient à jour en continu un site internet (<https://tgirt.crdbsl.org/>) qui sert au transfert d'informations pertinentes pour assurer le bon déroulement des travaux des TLGIRT.

2. Portrait des participants aux TLGIRT

Il est important de noter que plusieurs membres indiqués dans le rapport annuel ne participent pas activement aux travaux des TLGIRT, mais ceux-ci continuent d'être informés quant aux rencontres et décisions prises dans le cadre des TLGIRT par courriel.

2.1. Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 1^{er} avril 2021

Au 1^{er} avril 2022, on comptait 30 organismes participants à la TLGIRT de l'UA 011-71 (Tableau 1) et 39 participants à la TLGIRT de l'UA 012-72 (Tableau 2).

Tableau 1 - Composition de la TLGIRT de l'UA 011-71 au 1er avril 2022

Secteur	Organisme	Représentant-e	Substitut 1	Substitut 2
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Biopterre	Justin Plourde Maxim Tardif	Roberto Landry	Nancy Lagacé
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bégin & Bégin inc. Bois de sciage Lafontaine Groupe Lebel inc. Groupe NBG inc. La Corporation internationale Masonite Cascades Emballage carton-caisse Cabano	Pierre Dumont Robin Pelletier Dominic Lavoie Pierre Dumont Dominic Lavoie Christian Gagnon	Camille D'amours-Rousseau Alain Lapierre Camille D'amours-Rousseau Pierre Dumont Marco Bernier	
Communauté autochtone	Première Nation Wolastoqiyik Wampekuk	Bruno Therriault	Pierre Escalet	
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Grand-Portage Groupement forestier du Témiscouata (avec récolte) Groupement forestier du Témiscouata (sans récolte)	Jolyane Bourgault Pierre Dumont Pierre Dumont	Maryse Hénault-Tessier Camille D'amours-Rousseau Camille D'amours-Rousseau	Johannie Beaulieu
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean	Marie-Hélène Ouellet D'Amours Antoine Plourde-Rouleau Guillaume Chrétien	Patrick Morin Éric Bélanger	
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent Fédération québécoise pour le saumon atlantique Club de chasse et de pêche Appalaches Fédération de chasse et pêche Owen (ZEC) Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent La Baronnie de Kamouraska Réserve faunique Duchénier - Terfa Société de gestion des ressources de Kamouraska (ZEC Chapais)	Robin St-Gelais Antoine Gagnon-Poiré Pierre Belzile Hubert Roy Gérard Gagnon Vincent Pérès Maxime Gendron Martine St-Louis	Denis Masse Raymond Perron Raymond Perron Benoît Ribeil Charles Tremblay Sylvain Caron	Sylvie Desjardins
MRC et communautés	MRC de Kamouraska MRC de Rivière-du-Loup MRC de Témiscouata MRC des Basques	Catherine Langlois Vincent Bélanger Robert Giguère Louise-Anne Belzile	Valérie Labrecque Édouard Moreau Jacky Ouellet Grevisse Ilumbu	Marie-Christine Rousseau
Récréation et villégiature	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec Bombardier produits récréatifs - BRP Fédération québécoise des Clubs Quads (FQCQ)	Victor Mathis Jérémy Lavoie Gaétan Thibault	Michel Desrosiers Nicolas Moore	Luc Damboise

Tableau 2 - Composition de la TLGIRT de l'UA 012-72 au 1er avril 2022

Secteur	Organisme	Représentant-e	Substitué 1	Substitué 2	Substitué 3
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Biopterre	Stéphane Deschênes Maxim Tardif	Simon Rose	Pierre-Luc Roussel	
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico Groupe Lebel inc. Lulumco inc. Coopérative Forestière de la Matapédia Multi-Cèdre Ltée. Uniboard Canada	Vanessa Bouffard-Thibault Dominic Lavoie Richard Fortin Richard Caissy Yannick Brisson Mario Bernier	Jean-François Desbiens Alain Lapierre Marco Gamache Simon Roy Marc-André Robert Gilles Couturier	Samuel Garneau Félix Morneau	
Communautés autochtones	Première Nation Wolastoqiyik Wamspekuq Première Nation Listuguj	Bruno Thériault Martin Cummings	Pierre Escalet	Marco Tremblay	
Entreprise en travaux forestiers	Cegep de Rimouski - FER Macpès Groupement forestier Mitis Neigette inc. (avec récolte) Groupement forestier Mitis Neigette inc. (sans récolte) Société d'exploitation des ressources des Monts Société d'exploitation des ressources de la Vallée	Bruno Chabot Jean-Pierre Bélanger Jean-Pierre Bélanger Harold Truchon Dany St-Gelais	Marco Bellavance Joël Guimond Joël Guimond Mario Lavoie Simon Pronovost	Yannick Brisson Yannick Brisson Nathalie Arbour	Pierre-Luc Roussel Pierre-Luc Roussel Antoine Bordeleau
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent	Marie-Hélène Ouellet D'Amours Mireille Chalifour Simon Tweddell	Patrick Morin Simon Tweddell Mireille Chalifour		
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent ZEC Casault Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent Fédération québécoise pour le saumon atlantique Pourvoirie Le Chasseur Réserve faunique de Matane Réserve faunique de Rimouski Réserve faunique Duchénier – Terfa ZEC Rivière Rimouski ZEC la rivière Matane ZEC Cap-Chat ZEC Bas-Saint-Laurent	Robin St-Gelais Chantale Gagné Michelle Lévesque Paul-Aimé Bélanger Antoine Gagnon-Poiré Simon Lemay Dan Gagnon Michel Fournier Maxime Gendron Jean-François Desgagné Sébastien Lavoie Gaston Lemieux Peter Camden	Paul Riou David Morin Benoit Martin Serge Leroy Audy Laurent Matte Boily Jean-François Ouellet Yannick Dufour Charles Tremblay Darcy Levesque	Patrice Gauthier Yannick Dufour	
MRC et communautés	MRC de La Matanie MRC de La Matapédia MRC d'Avignon MRC Rimouski-Neigette MRC de La Mitis	Eugénie Arseneault Mario Turbide Laurent Nadeau Nadjla Derdour Serge Malenfant	Olivier Banville Martin Couturier Guillaume Allard Therrien Jean-Pierre Bélanger		
Récréation et villégiature	Fédération des clubs motoneigistes du Québec Fédération québécoise des Clubs Quads (FCCQ) Parc national de la Gaspésie	Victor Mathis Gaétan Thibault Claude Isabel	Michel Desrosiers Pascal Lévesque		

2.2. Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2023

Au 31 mars 2023, 30 organismes participants ont été identifiés à la TLGIRT de l'UA 011-71 (Tableau 3). En plus des changements de représentant-es et substituts, il est important de noter qu'une nouvelle organisation s'est jointe aux rencontres des TLGIRT en mars 2023 : le *regroupement des locataires des terres publiques* pour le secteur « Récréation et villégiature ». De plus, l'entreprise *Bois de sciage Lafontaine inc.* ne fait plus partie des membres des TLGIRT car elle est désormais la propriété du *Groupe Lebel inc.* Il est également à mentionner qu'un organisme continue d'être membre de la TLGIRT de l'UA 011-71, mais sa représentation est toutefois vacante : *l'association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent*.

Au 31 mars 2023, 40 organismes participants ont été identifiés à la TLGIRT de l'UA 012-72 (Tableau 4). En plus des changements de représentant-es et substituts, il est important de noter qu'une nouvelle organisation s'est jointe aux rencontres des TLGIRT en mars 2023 : le *regroupement des locataires des terres publiques* pour le secteur « Récréation et villégiature ». Il est également à mentionner que deux organismes continuent d'être membres de la TLGIRT de l'UA 012-72, mais leur représentation est toutefois vacante : *l'association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent* et le *Parc national de la Gaspésie*.

Les représentant-es des nouveaux organismes membres des TLGIRT sont invités à une rencontre formatrice sur le fonctionnement des TLGIRT. Cette rencontre formatrice est également proposée lorsqu'un-e représentant-e d'un organisme change.

Tableau 3 - Composition de la TLGIRT de l'UA 011-71 au 31 mars 2023

Secteur	Organisme	Représentant-e	Substitut 1	Substitut 2
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie	Justin Plourde	Roberto Landry	Wesley Levasseur
	Biopterre	Maxim Tardif		
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bégin & Bégin inc.	Jonathan Roy	Camille D'amours-Rousseau	
	Groupe Lebel inc.	Dominic Lavoie	Alain Lapierre	
	Groupe NBG inc.	Jonathan Roy	Camille D'amours-Rousseau	
	La Corporation internationale Masonite	Dominic Lavoie	Pierre Dumont	
Communauté autochtone	Cascades Emballage carton-caisse Cabano	Christian Gagnon	Marco Bernier	
	Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk	Bruno Therriault	Pierre Escalet	
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Grand-Portage	Jolyane Bourgault	Maryse Hénault-Tessier	Johannie Beaulieu
	Groupement forestier du Témiscouata (avec récolte)	Jonathan Roy	Camille D'amours-Rousseau	
	Groupement forestier du Témiscouata (sans récolte)	Jonathan Roy	Camille D'amours-Rousseau	
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	Marie-Hélène Ouellet D'Amours	Patrick Morin	
	Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup	Antoine Plourde-Rouleau		
	Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean	Anne Allard-Duchêne	Antoine Plourde-Rouleau	
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent	Vacant		
	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	Antoine Gagnon-Poiré		
	Club de chasse et de pêche Appalaches	Pierre Belzile	Denis Masse	Sylvie Desjardins
	Fédération de chasse et pêche Owen (ZEC)	Hubert Roy	Raymond Perron	
	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent	Gérard Gagnon	Raymond Perron	
	La Baronnie de Kamouraska	Vincent Pérès	Benoît Ribeil	
	Réserve faunique Duchénier - Terfa	Maxime Gendron	Charles Tremblay	
Société de gestion des ressources de Kamouraska (ZEC Chapais)	Martine St-Louis	Sylvain Caron		
MRC et communautés	MRC de Kamouraska	Catherine Langlois	Valérie Labrecque	Marie-Christine Rousseau
	MRC de Rivière-du-Loup	Vincent Bélanger	Édouard Moreau	
	MRC de Témiscouata	Robert Giguère	Denis Ouellet	
	MRC des Basques	Yann Franc-Girard	Louise-Anne Belzile	
Récréation et villégiature	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Sylvain Martineau		
	Bombardier produits récréatifs - BRP	Jérémy Lavoie	Nicolas Moore	Luc Damboise
	Fédération québécoise des Clubs Quads (FQCQ)	Gaétan Thibault		
	Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)	André Saillant		

Tableau 4 - Composition de la TLGIRT de l'UA 012-72 au 31 mars 2022

Secteur	Organisme	Représentant-e	Substitué 1	Substitué 2	Substitué 3
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Biopterre	Stéphane Deschênes Maxim Tardif	Simon Rose	Pierre-Luc Roussel	
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico Groupe Lebel inc. Lulumco inc. Coopérative Forestière de la Matapédia Multi-Cèdre Ltée. Uniboard Canada	Vanessa Bouffard-Thibault Dominic Lavoie Richard Fortin Richard Caissy Yannick Brisson Mario Bernier	Jean-François Desbiens Alain Lapierre Marco Gamache Simon Roy Marc-André Robert Gilles Couturier	Samuel Garneau Félix Morneau	
Communautés autochtones	Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik Première Nation Listuguj	Bruno Thériault Martin Cummings	Pierre Escalet		
Entreprise en travaux forestiers	Cegep de Rimouski - FER Macpès Groupement forestier Mitis Neigette inc. (avec récolte) Groupement forestier Mitis Neigette inc. (sans récolte) Société d'exploitation des ressources des Monts Société d'exploitation des ressources de la Vallée	Bruno Chabot Jean-Pierre Bélanger Jean-Pierre Bélanger Harold Truchon Dany St-Gelais	Marco Bellavance Joël Guimond Joël Guimond Mario Lavoie Simon Pronovost	Yannick Brisson Yannick Brisson Nathalie Arbour	Pierre-Luc Roussel Pierre-Luc Roussel Antoine Bordeleau
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent	Marie-Hélène Ouellet D'Amours Mireille Chalifour Simon Tweddell	Patrick Morin Simon Tweddell Mireille Chalifour		
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent ZEC Casault ZEC Rivière Rimouski ZEC de la rivière Matane ZEC Cap-Chat ZEC Bas-Saint-Laurent Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP) Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent Fédération québécoise pour le saumon atlantique Pourvoirie Le Chasseur Réserve faunique de Matane Réserve faunique de Rimouski Réserve faunique Duchénier - Terfa	Vacant Chantale Gagné Jean-François Desgagné Sébastien Lavoie Dany Beaulieu Peter Camden Michelle Lévesque Paul-Aimé Bélanger Antoine Gagnon-Poiré Simon Lemay Dan Gagnon Claude Isabel Maxime Gendron	Josée Richard Darcy Levesque Serge Leroy Audy	David Morin Patrice Gauthier Yannick Dufour	
MRC et communautés	MRC de La Matanie MRC de La Matapédia MRC d'Avignon MRC Rimouski-Neigette MRC de La Mitis	Eugénie Arseneault Mario Turbide Laurent Nadeau Nadjla Derdour Serge Malenfant	Olivier Banville Martin Couturier Guillaume Allard Therrien Jean-Pierre Bélanger		
Récréation et villégiature	Fédération des clubs motoneigistes du Québec Fédération québécoise des Clubs Quads (FQCQ) Parc national de la Gaspésie Regroupement des locataires des terres publiques	Michel Desrosiers Gaétan Thibault Vacant André Saillant			

3. Rencontres des TLGIRT

3.1. Modalités de rencontre

Depuis 2020, les rencontres des TLGIRT se déroulent soit en présence, soit en visioconférence. Les rencontres en présence sont privilégiées durant l'automne et à la fin du printemps. En hiver, considérant les risques d'annulation de rencontre liés aux tempêtes hivernales, les rencontres se déroulent en visioconférence. Dans la mesure du possible, il est visé des rencontres sur une journée complète aux deux mois en présence, et sur une demi-journée tous les mois en visioconférence. De manière ponctuelle, les rencontres en visioconférence peuvent durer plus longtemps, lorsque les sujets le nécessitent. Pour l'année 2023-2024, il est envisagé de proposer des rencontres en mode hybride (une partie des participant·es en présence, et une partie des participant·es en visioconférence).

La tenue de rencontres en visioconférence amène la possibilité de prendre des décisions par courriel. Dans les cas où la tenue d'une rencontre était impossible et qu'une décision devait être prise concernant les sujets abordés aux TLGIRT, le processus de prise de décision par courriel peut être enclenché.

3.2. Rencontres de la TLGIRT de l'UA 011-71

Durant l'année 2022-2023, 6 rencontres de l'UA 011-71 ont eu lieu, avec une participation moyenne de 79 % (Tableau 5). Dans la totalité des rencontres, le quorum a été atteint et les rencontres ont pu se dérouler de manière régulière. Il est important de noter que les participations sont calculées selon les modalités définies au cadre de référence (Section 3.2.1). Précisément, un organisme absent à trois rencontres consécutives se voit retirer le statut de membre actif et est ainsi soustrait du quorum. Cet organisme reste membre de plein droit des TLGIRT, mais n'est plus comptabilisé dans les quorums. Ainsi, les chiffres du Tableau 5 démontrent la participation en tenant compte de ces spécificités du quorum.

Tableau 5 - Dates des rencontres et participation des membres de la TLGIRT de l'UA 011-71 pour l'année 2022-2023

Date	Nombre de participant·es ¹	Participation globale ²
13 avril 2022	23	88 %
17 mai 2022	16	59 %
14 juin 2022	20	74 %
30 août 2022	17	65 %
15 novembre 2022	22	88 %
21 mars 2023	23	96 %
Moyenne	-	79 %

¹ Le nombre de participants n'inclut que les membres des TLGIRT et ne prend pas en compte les personnes-ressources présentes.

² Le taux de participation a été calculé conformément aux règles de quorum applicables d'après le cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent : un organisme n'est plus inclus dans le quorum après deux (3) absences consécutives.

Bien que des variations soient visibles, la participation des secteurs reste soutenue durant toute l'année (Tableau 6), excepté pour le secteur « faune », où on observe une sous-participation des organismes membres de la TLGIRT. Dans le tableau 6, la participation des secteurs est calculée indépendamment des modalités de calcul du quorum. Il s'agit donc de la participation de tous les organismes membres de plein droit des TLGIRT. Si l'on tient compte des modalités de calcul du quorum, la participation du secteur faune atteint 65 % en moyenne. Ceci montre que plusieurs organismes ne se prévalent pas de la possibilité de participer aux décisions des TLGIRT, souvent par manque de ressources humaines. Ces organismes sont régulièrement contactés afin de vérifier leur disponibilité et les encourager à participer aux rencontres des TLGIRT.

Tableau 6 - Participation en pourcentage (%) des membres de la TLGIRT de l'UA 011-71 aux rencontres de l'année 2022-2023, par secteur.

Secteur	avril	mai	juin	août	nov	mars	moyenne
Acériculture et produits forestiers non ligneux	100	100	50	100	100	100	92
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	100	17	83	100	100	100	83
Communauté autochtone	100	100	100	100	100	100	100
Entreprise en travaux forestiers	100	33	100	100	100	100	89
Environnement et eau	100	67	100	67	100	67	83
Faune	50	50	38	13	25	38	35
MRC et communautés	50	100	100	25	50	50	63
Récréation et villégiature	100	67	33	33	67	100	67

Nota : Tous les organismes membres de la table sont considérés, indépendamment de leur contribution au quorum

3.3. Rencontres de la TLGIRT de l'UA 012-72

Durant l'année 2022-2023, sept rencontres de l'UA 012-72 ont eu lieu, avec une participation moyenne de 69 % (Tableau 7). Il est important de noter que la rencontre du mois d'août s'est tenue malgré que le quorum n'ait pas été atteint. Aucune décision n'a été prise lors de cette rencontre. Toutefois, un sujet nécessitant une décision était à l'ordre du jour, et une procédure de décision par courriel a alors été enclenchée, conformément au cadre de référence. Il est utile de noter que les participations sont calculées selon les modalités définies au cadre de référence (Section 3.2.1). Précisément, un organisme absent à trois rencontres consécutives se voit retirer le statut de membre actif et est ainsi soustrait du quorum. Cet organisme reste membre de plein droit des TLGIRT, mais n'est plus comptabilisé dans les quorums. Ainsi, les chiffres du Tableau 7 démontrent la participation en tenant compte de ces spécificités du quorum.

Tableau 7 – Dates des rencontres et participation des membres de la TLGIRT de l’UA 012-72 pour l’année 2022-2023

Date	Nombre de participant-es ³	Participation globale ⁴
14 avril 2022	24	75 %
18 mai 2022	19	66 %
15 juin 2022	18	64 %
31 août 2022	12	48 %
16 novembre 2022	18	75 %
7 décembre 2022	20	83 %
22 mars 2023	23	85 %
Moyenne	-	71 %

Le Tableau 8 montre une sous-participation de la moitié des secteurs pouvant prétendre participer aux décisions des TLGIRT de l’UA 012-72, leur participation étant inférieure à 50 % en moyenne. Dans ce tableau, la participation des secteurs est calculée indépendamment des modalités de calcul du quorum. Il s’agit donc de la participation de tous les organismes membres de plein droit des TLGIRT. Lorsque la contribution des organismes au quorum est prise en compte, deux secteurs montrent une sous-participation : « Acériculture et produits forestiers non-ligneux, et « Récréation et villégiature ». Les organismes de ces secteurs ont souvent des représentant-es aux deux TLGIRT du Bas-Saint-Laurent, et cela peut constituer une charge de travail importante. Ces organismes priorisent donc souvent l’UA 011-71 où leurs intérêts sont plus importants.

Tableau 8 - Participation en pourcentage (%) des membres de la TLGIRT de l’UA 012-72 aux rencontres de l’année 2022-2023, par secteur.

Secteur	avril	mai	juin	sept	oct	nov	déc	moyenne
Acériculture et produits forestiers non ligneux	0	50	0	0	0	0	0	7
Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement	67	50	67	50	50	33	50	52
Communauté autochtone	50	50	0	0	50	50	50	36
Entreprise en travaux forestiers	40	40	20	20	20	40	80	37
Environnement et eau	100	33	33	33	100	100	100	71
Faune	69	54	62	31	46	54	54	53
MRC et communautés	80	80	60	40	60	80	80	69
Récréation et villégiature	33	0	33	0	33	33	25	23

Nota : Tous les organismes membres de la table sont considérés, indépendamment de leur contribution au quorum

³ Le nombre de participants n’inclut que les membres des TLGIRT et ne prend pas en compte les personnes-ressources présentes.

⁴ Le taux de participation a été calculé conformément aux règles de quorum applicables d’après le cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent (un organisme n’est plus inclus dans le quorum après 3 absences consécutives).

3.4. Rencontre régionale des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent

Une rencontre régionale a eu lieu le 1^{er} février 2023 à Rimouski. Cette rencontre a réuni 71 personnes autour de thématiques d'intérêt régional. Comme cette rencontre ne donne pas lieu à des décisions, les chiffres exacts de participation et l'atteinte du quorum ne sont pas relevés.

4. Activités de la TLGIRT de l'UA 011-71

4.1. Sujets abordés

Les TLGIRT de l'UA 011-71 ont traité de nombreux dossiers (Figure 1). L'objectif est de discuter en priorité des sujets en lien avec la planification forestière⁵ des unités d'aménagement de la région. De manière ponctuelle, des sujets annexes peuvent être abordés. Ainsi, le traitement des sujets en rapport avec la planification forestière a pris une grande importance. Durant l'année 2022-2023, plusieurs sujets d'intérêts pour les membres⁶ ont été abordés. Des suivis du comité connectivité ainsi qu'un projet d'acquisition de connaissances sur les refuges thermiques ont également été discutés. De plus, une partie des sujets traités concernait la mise à jour ou la proposition de nouvelles fiches enjeu-solution.

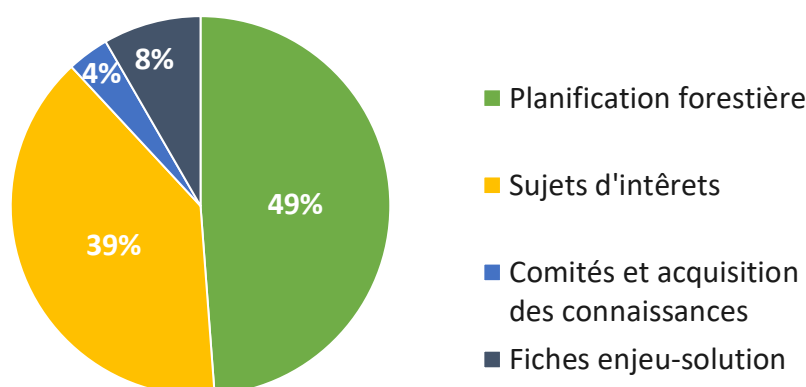


Figure 1 - Répartition des sujets traités aux rencontres de la TLGIRT de l'UA 011-71 en 2022-2023.

4.2. Fiches enjeu-solution

La TLGIRT de l'UA 011-71 possède 20 fiches enjeux-solution adoptées, dont deux sont en cours d'élaboration. Parmi ces fiches, 17 sont incluses au PAFIT et possèdent leurs indicateurs et cibles⁷ :

- Qualité de l'habitat du petit gibier
- Qualité de l'eau et du régime hydrique en lien avec les activités d'aménagement forestier

⁵ Incluant les commentaires en lien avec le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel, la procédure d'harmonisation, le bilan des travaux des TLGIRT et la certification FSC.

⁶ Incluant des présentations du Bureau de Mise en Marché des Bois, du plan d'action pour limiter les interactions entre les motoneiges et les orignaux, de capsules vidéo, du sondage de satisfaction et du cadre de référence des TLGIRT.

⁷ Équivalent des VOIC (Valeur – Objectif – Indicateur – Cible)

- Qualité des habitats des espèces en situation précaire ou sensibles à l'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat de la martre d'Amérique
- Le potentiel acéricole
- Qualité de l'habitat de l'orignal à long terme
- Forêts d'intérieur et connectivité
- Raréfaction des chicots et des gros débris ligneux
- Perturbation des sols
- Efforts d'aménagement forestier et travaux sylvicoles
- Raréfaction des vieilles forêts
- Coûts d'approvisionnement en matière ligneuse pour l'industrie de la transformation des bois
- Simplification des structures internes des peuplements
- Modification de la composition végétale
- Valorisation des produits forestiers non ligneux dans les plans d'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat du cerf de Virginie
- Approvisionnement de l'industrie de la transformation des feuillus durs*

*Cette fiche a été proposée en février 2022, et n'est pas intégrée dans le PAFIT 2023-2028. Toutefois, elle sera considérée dans l'application des indicateurs et cibles lorsqu'elle sera adoptée par les membres des TLGIRT.

Trois fiches enjeu-solution sont des fiches qui permettent de guider l'harmonisation et ne possèdent donc pas d'indicateur et cibles :

- Visibilité et intégrité des limites des territoires structurés
- Quiétude pour les utilisateurs du territoire forestier
- Protection de l'environnement immédiat des infrastructures récréotouristiques, des sentiers et autres aménagements ayant fait l'objet d'investissements

4.3. Mesures d'harmonisation des usages

En 2022-2023, une mesure d'harmonisation des usages a été adoptée à la TLGIRT 011-71 pour la première version du PAFIO 2023-2028 (tableau 9).

Tableau 9 - Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 011-71 pour la première version du PAFIO 2023-2028.

ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER	
Secteur concerné	Mesure d'harmonisation des usages retenue
	<p>MHU générique : pas de nouvelle entrée qui traverse la limite des territoires fauniques structurés. Le BGA devra modifier sa planification en conséquence ou prendre entente avec la réserve sur des modalités particulières (ex. : fermeture de chemin, chemin d'hiver, etc.).</p> <p>MHU générique : les limites des territoires fauniques structurés doivent être identifiées lors de coupe de régénération.</p>

4.4. Mécanisme de règlement des différends

Au cours de l'année 2022-2023, aucune situation n'a nécessité le recours au mécanisme de règlement des différends dans cette TLGIRT.

5. Activités de la TLGIRT de l'UA 012-72

5.1. Sujets abordés

La TLGIRT de l'UA 012-72 a traité de nombreux dossiers (Figure 2). L'objectif est de discuter en priorité des sujets en lien avec la planification forestière⁸ des unités d'aménagement de la région. De manière ponctuelle, des sujets annexes peuvent être abordés. Ainsi, le traitement des sujets en rapport avec la planification forestière a pris une grande importance. Il est à noter que le retour sur les commentaires des membres des TLGIRT sur la modification du PAFIO et la présentation du Plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (PAS-TBE) représentent une partie importante du temps de discussion. Durant l'année 2022-2023, plusieurs sujets d'intérêts pour les membres⁹ ont été abordés. Des suivis du comité connectivité et du comité sur la restauration de l'habitat du caribou ainsi qu'un projet d'acquisition de connaissances sur les refuges thermiques ont également été discutés. De plus, une partie des sujets traités concernait la mise à jour ou la proposition de nouvelles fiches enjeu-solution.

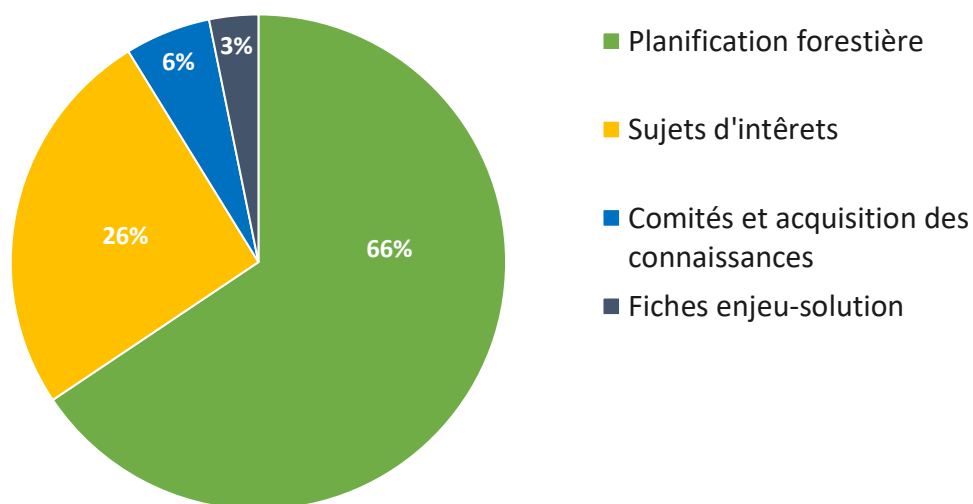


Figure 2 - Répartition des sujets traités aux rencontres des TLGIRT de l'UA 012-72 en 2022-2023

⁸ Incluant les commentaires en lien avec le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel, la procédure d'harmonisation, le plan d'aménagement spécial de récupération de la tordeuse du bourgeon de l'épinette, le bilan des travaux des TLGIRT et la certification FSC

⁹ Incluant des présentations du Bureau de Mise en Marché des Bois, du plan d'action pour limiter les interactions entre les motoneiges et les orignaux, des aires protégées, de capsules vidéo, du sondage de satisfaction et du cadre de référence des TLGIRT.

5.2. Fiches enjeu-solution

La TLGIRT de l'UA 012-72 possède 21 fiches enjeu-solution adoptées, dont deux sont en cours d'élaboration. Parmi ces fiches, 18 sont incluses dans le PAFIT et possèdent leurs indicateurs et cibles¹⁰ :

- Qualité de l'habitat du petit gibier
- Qualité de l'eau
- Qualité des habitats des espèces en situation précaire ou sensibles à l'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat de la martre d'Amérique
- Le potentiel acéricole
- Qualité de l'habitat de l'orignal à long terme
- Forêt d'intérieur et connectivité
- Raréfaction des chicots et des gros débris ligneux
- Perturbation des sols
- Efforts d'aménagement forestier et travaux sylvicoles
- Raréfaction des vieilles forêts
- Coûts d'approvisionnement en matière ligneuse pour l'industrie de la transformation des bois
- Simplification des structures internes des peuplements
- Modification de la composition végétale
- Qualité de l'habitat du caribou de la Gaspésie
- Valorisation des produits forestiers non ligneux dans les plans d'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat du cerf de Virginie
- Approvisionnement de l'industrie de la transformation des feuillus durs*

*Cette fiche a été proposée en février 2022, et n'est pas intégrée dans le PAFIT 2023-2028. Toutefois, elle sera considérée dans l'application des indicateurs et cibles lorsqu'elle sera adoptée par les membres des TLGIRT.

Cinq fiches enjeu-solution sont des fiches qui permettent de guider l'harmonisation ou d'autres problématiques qui ne sont pas en lien direct avec la planification forestière dans l'UA et ne possèdent donc pas d'indicateur et cibles :

- Visibilité et intégrité des limites des territoires structurés
- Quiétude pour les utilisateurs du territoire forestier
- Protection de l'environnement immédiat des infrastructures récréotouristiques, des sentiers et autres aménagements ayant fait l'objet d'investissements
- Maintien du lien historique d'approvisionnement de l'industrie forestière régionale avec les territoires des UAF/UA prévalant dans la période 2008-2018
- Participation financière des enchérisseurs du BMMB à l'entretien du chemin principal G-104

¹⁰ Équivalent des VOIC (Valeur – Objectif – Indicateur – Cible).

5.3. Mesures d'harmonisation des usages

En 2022-2023, plusieurs mesures d'harmonisation des usages ont été adoptées à la TLGIRT 012-72 pour la première version du PAFIO 2023-2028, (Tableau 10).

Tableau 10 - Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 012-72 pour la première version du PAFIO 2023-2028

ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI	
Secteur concerné	Mesure d'harmonisation des usages retenue
Lac Claude	Les secteurs d'intervention identifiés ne seront pas planifiés avant 2025 (report de 3 ans).
Lac Morin-Rivière Platte	Les secteurs d'intervention identifiés ne seront pas planifiés avant 2025 (report de 3 ans).
Lac Bellefontaine	Une lisière boisée riveraine de 30 m sera maintenue dans le secteur d'intervention identifié
Lac Côté	Échanges à venir entre le MFFP et la Réserve faunique de Rimouski pour la localisation des îlots.
Lac Castor	Retirer de la planification la zone ciblée (superficie d'environ 5,5 ha).
Lac Chevreuil	Les secteurs identifiés ne seront pas planifiés avant 2025 (report de 3 ans).
Lac Huguette	Répartir la planification des secteurs d'intervention ciblés, environ 150 ha, sur 2 ans (2025 à 2027).
ORGANISME : ZEC BSL	
Secteurs concernés	Mesure d'harmonisation des usages retenue
Est du lac -Huron, est du lac Ouimet, nord-est du lac Foin, sud du lac Petit Neigette, Secteur Gros Ruisseau et Patapédia et Coulée Sirois	MHU générique appliquée lors de la planification fine du secteur pour respecter les limites des TFS (entre deux TFS : ligne de poteaux et andain parallèle si préparation terrain, entre un TFS et des terres privées bornées : lisière boisée de 10 m). Le MFFP invite la Zec Bas-Saint-Laurent à lui transmettre l'information disponible sur les refuges thermiques.
Chantier Porc-Épic	Protéger le sentier lors des travaux. Si le sentier est abîmé pendant les travaux, le remettre en état lorsque ceux-ci seront terminés.
SIP 3687, 3688, 3038 et 3039	Andain parallèle si préparation terrain nécessaire entre le TFS et le Nouveau-Brunswick
SIP 421 : sentier pédestre des Chic-Chocs	Protéger le sentier et la signalisation associée, le nettoyer et le remettre en état à la suite des travaux si nécessaire. Le BGA doit faire un suivi à la TLGIRT concernant la faisabilité opérationnelle (valider la voirie et le débardage).
ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE	
Secteurs concernés	Mesure d'harmonisation des usages retenue
Pont Bénévole	Retirer la portion du secteur d'intervention situé sur la ZEC.
Secteur Cuoq	MHU générique appliquer lors de la planification fine du secteur pour respecter les limites des TFS (entre deux TFS : ligne de poteaux et andain parallèle si préparation terrain, entre un TFS et des terres privées bornées : lisière boisée de 10 m).

Secteur Duvivier/lac Bonafeuille	Pour les travaux non commerciaux (TCRP), répartir la planification des secteurs d'intervention sur 3 ans (2024 à 2027).
Lac Matane	Reporter de 3 ans les secteurs ciblés. Retirer de la planification les bandes identifiées en vert sur la carte, à l'exception de celle qui est plus au sud sur le bord du chemin, pour assurer le maintien de la connectivité.

De plus, des mesures d'harmonisation des usages résultant des versions précédentes des PAFIO du quinquennal 2018-2023 ont été adoptées (Tableau 11).

Tableau 11 - Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 012-72 à la suite des versions précédentes du PAFIO du quinquennal 2018-2023.

ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI	
Secteurs concernés	Mesure d'harmonisation des usages retenue
Lac Rimouski	À la suite de la récolte 2022 (zones hachurées), attendre 5 ans pour réaliser le reste du chantier illustré en gris (2027-2028).
Lac Épinette Rouge et lac de la Cache	Les secteurs d'intervention identifiés ne seront pas planifiés avant 2027-2028.
Lac Castor	Reporter de 5 ans (2027-2028) les travaux commerciaux prévus dans la portion non hachurée située au sud du cours d'eau.
Lac Côté – Lac Barrette	Reporter de 5 ans (jusqu'en 2026-2027) les superficies ciblées.
ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER	
Secteurs concernés	Mesure d'harmonisation des usages retenue
Zone 121	Retarder de 5 ans la planification des coupes de régénération identifiées dans le secteur 2.
ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE	
Secteurs concernés	Mesure d'harmonisation des usages retenue
Secteur Blais	Retirer la portion planifiée située dans les limites de la réserve Matane.
Secteur Du Moulin	pour les travaux non commerciaux (TCRP), répartir la planification des secteurs d'intervention sur 2 ans (2025 à 2027).

Enfin, des mesures d'harmonisation des usages résultant du PAS-TBE 2022-2023 ont été adoptées (Tableau 12).

Tableau 12 - Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 012-72 pour le PAS-TBE 2022-2023.

ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE	
Secteurs concernés	Mesure d'harmonisation des usages retenue
Petite rivière à la Truite	Conserver une lisière boisée de 10 m le long de la limite du territoire privée (Dunière), mettre en place un andain le long de cette lisière boisée advenant que la préparation de terrain avec mise en andains soit nécessaire, et ce, si le terrain le permet, retirer une partie afin de respecter la limite du territoire.
Mius	Retirer une partie de la planification en respect des mesures rattachées aux vasières, selon le document des sites fauniques d'intérêts, soit une lisière boisée de 100 m.
Lac Matane	maintien d'une lisière de 60 m autour du lac en raison de ses caractéristiques particulières (dimension et rendement). Le MFFP doit partager le fichier de formes corrigé de la bande de 60 m au Groupe Lebel et à la SEPAQ pour commentaires.
Lac Matane	Conserver une lisière boisée de 30 m à partir du lac.
Lac Matane	Retirer une partie de la planification pour des raisons de paysage.
Mont Blanc	Maintien d'îlots de 0,3 ha, un îlot par tranche de 7,5 ha sera maintenu sur l'ensemble de la surface.
Mont Pointu	Maintien d'îlots de 0,3 ha, un îlot par tranche de 7,5 ha sera maintenu sur l'ensemble de la surface.
Mont-Hélène	Le SIP est retiré de la planification.
Étang-à-la-Truite	Le SIP est retiré de la planification.
Étang-à-la-Truite	maintien d'îlots de 0,3 ha, un îlot par tranche de 7,5 ha sera maintenu sur l'ensemble de la surface.
Secteur de chasse 25	Retirer 63 ha de la planification pour des raisons fauniques (connectivité, paysage, pas japonais). Une visite terrain sera réalisée au printemps afin de valider la priorité de récolte (proportion d'épinette, avancement de la défoliation, dégradation et grosseur du bois) de 38ha dans le même chantier. La visite permettra de déterminer si on garde ou non ces ha au PAS-TBE.
ORGANISME : CRE BSL	
Secteurs concernés	Mesure d'harmonisation des usages retenue
	Retirer 793 ha de la planification initiale pour répondre aux préoccupations liées au caribou de la Gaspésie, à la grive de Bicknell, au paysage, au sentier international des Appalaches, au ski hors-piste et à la biodiversité. De plus, les superficies retirées vont permettre de réduire le développement de voirie forestière dans l'habitat du caribou de la Gaspésie.
Rivière Cap-Chat, rivière Assemetquagan et rivière Patapédia	Interruption de la planification et la réalisation de nouveaux travaux sylvicoles commerciaux sur un territoire de 6 743 ha juxtaposés à la RTFAP des Monts Chic-Chocs (voir le document en Annexe 1). Cette interruption prendra fin au 31 mars 2027 (5 ans) ou avant, advenant que le MELCC complète le processus de consultation de ladite RTFAP et que le nouveau plan d'aménagement de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie soit produit et effectif. Les travaux de récolte pourront être poursuivis en dehors de la zone couverte par la mesure d'harmonisation.
RTFAP Patapédia	Maintien d'une bande riveraine de 100 m de protection pour les trois polygones visés totalisant 4,3 ha.

5.4. Mécanisme de règlement des différends

Au cours de l'année 2022-2023, deux règlements des différends ont eu lieu dans l'UA 012-72.

Le premier règlement des différends s'est déroulé en janvier 2023 et opposait le Groupe NBG inc. et TERFA. En 2022, deux demandes de modifications de la programmation annuelle ont été déposées par le Groupe NBG. Ces demandes impliquaient des modifications de voiries, notamment par l'ajout de deux chemins dans la Réserve faunique Duchénier suite à la présence d'une pente importante, d'une courbe de 120° et d'une zone humide inondée par le castor. Afin de relier les deux chemins, le Groupe NBG proposait l'installation d'un ponceau permanent sur le cours d'eau tributaire principal du Lac Francesca. Terfa a exprimé ses préoccupations concernant ce ponceau considérant les conséquences qui risquaient d'en découler : augmentation du débit et réchauffement du cours d'eau, risques de sédimentation, installation du castor.

Afin de tenir compte des préoccupations de Terfa, le groupe NBG a proposé plusieurs mesures d'atténuation. Terfa, ne pouvant apprécier toutes les caractéristiques et ne disposant pas de tous les éléments en main, mentionnait ne pas pouvoir aboutir à une décision éclairée. Le MRNF a donc recommandé au groupe NBG de réaliser les travaux de voirie planifiés en tenant compte des mesures proposées (installation d'un ponceau surdimensionné; installation de tuyaux de drainage; etc.). Le MRNF a également recommandé à la Réserve faunique Duchénier d'assurer une surveillance régulière du site et de prévenir l'installation d'une colonie de castor.

Le deuxième règlement des différends s'est déroulé en février 2023 entre le Groupe Lebel inc. et Terfa concernant l'harmonisation opérationnelle de la période des travaux réalisés dans le cadre d'un aménagement de ravage de cerf de Virginie dans la Réserve faunique Duchénier. Plusieurs enjeux récréotouristiques, fauniques et opérationnels étaient soulevés par les deux parties. Les deux parties sont arrivées à un accord et ont proposé d'étaler les travaux sur deux ans à l'hiver 2023 et à l'hiver 2024.

Le MRNF a accepté la proposition des deux parties sous réserve que le Groupe Lebel s'engage à la réalisation complète des travaux planifiés; qu'une entente d'harmonisation soit conclue entre les deux parties; que la récolte et le débardage du bois de la totalité des superficies soient complétés au plus tard le 31 janvier 2024. Cette entente d'harmonisation opérationnelle a été signée entre les deux parties et satisfait aux conditions du MRNF.

5.5. Visite terrain

Une visite terrain a eu lieu le 8 septembre 2022 dans la ZEC Casault. Le territoire de la ZEC Casault représente 833 km², comprenant 9 lacs à ombles de fontaines indigènes totalisant plus de 710 ha et plus de 510 km de ruisseaux et rivières. La journée de visite a permis de réaliser 5 arrêts différents :

- ⇒ **Arrêt 1 : Peuplement affecté par la tordeuse du bourgeon de l'épinette** par Félix Tremblay, MFFP. Observations de l'état du peuplement et de la régénération.
- ⇒ **Arrêt 2 : Territoire d'intérêt de la rivière Causapscal** par Patrick Morin, CREBSL. Présence d'un milieu humide, tourbière avec habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (valériane des tourbières).
- ⇒ **Arrêt 3 : Ponceau réalisé selon les normes du RADF** par Vanessa Bouffard-Thibault, Cedrico. Observation du ponceau réalisé en respect du RADF : limitation d'apports de sédiments, réalisation en fin de période d'étiage, etc. Ponceau installé sur une zone de fraie de l'omble de fontaine.
- ⇒ **Arrêt 4 : Passe migratoire** par Chantale Gagné, ZEC Casault. Observation des travaux réalisés pour la protection des berges du lac Huit Mille et la restauration de l'attrait faunique, environnemental et touristique.
- ⇒ **Arrêt 5 : Débarcadère Casault** par Chantale Gagné, ZEC Casault. Observation du débarcadère du lac Casault ou des travaux ont été réalisés afin de permettre la protection des berges et des espèces fauniques présentes dans le lac.

6. Les comités de travail issus des travaux des TLGIRT

6.1. Comité sur le potentiel acéricole

Le comité sur le potentiel acéricole est actif depuis 2016 (Tableau 13) et est soutenu dans ses activités par le CRD et la direction de la gestion des forêts (DGFo) du MRNF. Il a pour objectif de mettre à jour le potentiel acéricole de la région afin de mieux répondre aux besoins des acériculteurs. En 2020, les membres des TLGIRT et les préfets des MRC du Bas-Saint-Laurent et de la MRC d'Avignon ont adopté une proposition de nouvelle cartographie du potentiel acéricole à prioriser. Une consultation publique sur cette cartographie a eu lieu du 26 juillet au 9 septembre 2021. Les travaux du comité acéricole ont été présentés aux MRC aux moins de mars et avril 2022. Le MRNF a également procédé à une consultation auprès des communautés autochtones. Le mandat du comité sur le potentiel acéricole s'est achevé en mai 2022.

Tableau 13 - Composition du comité sur le potentiel acéricole.

Secteur	Organisme
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bégin & Bégin inc. et Groupe NBG inc. Cascades Emballage carton-caisse Cabano
Communauté autochtone	Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier du Témiscouata
Faune	Société de gestion des ressources de Kamouraska (ZEC Chapais)
MRC et communautés	MRC de Témiscouata

6.2. Comité sur les compartiments d'organisation spatiale (COS)

Le comité sur les COS est actif depuis 2018 (Tableau 14) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF, la direction de la gestion de la faune (DGFa) du MELCCFP, la société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et la

Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent (CGCBSL). Le comité s’est réuni une fois en 2022-2023.

Le comité a pour objectif d’analyser les modalités provinciales entourant les COS et de proposer, si nécessaire, des modalités régionales mieux adaptées à la réalité du Bas-Saint-Laurent. Un des objectifs du comité était de proposer des secteurs de grande coupe totale (> 100 ha) pour une visite terrain afin d’observer les différentes modalités de rétention dans ces coupes. Il s’est toutefois avéré impossible de trouver une telle situation, et ce projet a été reporté. Le comité continuera ses travaux en 2023-2024.

Tableau 14 - Composition du comité sur les compartiments d’organisation spatiale.

Secteur	Organisme
Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement	Bois d’œuvre Cedrico
	Groupe Lebel inc.
	Lulumco inc.
	Bégin & Bégin inc. et Groupe NBG inc.
Communautés autochtones	Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Mitis Neigette
	Groupement forestier du Témiscouata
Environnement et eau	Conseil régional de l’environnement du Bas-Saint-Laurent
Faune	Réserve faunique de Matane
	Réserve faunique de Rimouski
	Réserve faunique Duchénier - Terfa
	ZEC Chapais
	ZEC Bas-Saint-Laurent

Le comité sur la restauration de l’habitat du caribou de la Gaspésie est actif depuis avril 2021 (Tableau 15) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFO du MFFP, la DGFA du MFFP, la Sépaq et la CGCBSL. Le comité s’est réuni une fois lors de l’année 2022-2023.

Le comité a pour objectif de proposer des actions de restauration à prioriser dans l’habitat du caribou de la Gaspésie. Plus particulièrement, le comité vise l’identification de chemins à fermer et à revégétaliser, ainsi que les méthodes de fermeture ou revégétalisation. Lors de la rencontre du comité de l’année 2021-2022, le 17 mars 2022, le comité a identifié 55 km de chemins à revégétaliser (45 km de fermeture active et 10 km de fermeture passive) dans l’aire de répartition du caribou de la Gaspésie.

En 2022-2023, une consultation élargie auprès des membres des TLGIRT et une consultation publique de la proposition du comité ont eu lieu. Suite à l’attribution des budgets pour la réalisation de ces travaux, seuls 26 km de chemins seront fermés de manière active sur les 45 km prévus initialement. Les 19 km de chemins restants sont reportés en 2024. Le comité a également identifié un indicateur et cible de la fiche

enjeu-solution à modifier en vue d'être plus en phase avec les études scientifiques récentes, notamment concernant la proportion de jeunes peuplements.

En 2023-2024, le comité poursuivra l'identification de chemins à fermer et à revégétaliser dans le cadre de la prolongation de son mandat, décidé par les membres des TLGIRT.

Tableau 15 - Composition du comité sur la restauration de l'habitat du caribou.

Secteur	Organisme
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico Groupe Lebel inc.
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent Réserve faunique de Matane ZEC Cap-Chat
MRC et communautés	MRC de La Matanie
Récréation et villégiature	Parc national de la Gaspésie

6.3. Comité sur la connectivité

Le comité sur la connectivité est actif depuis mars 2022 (Tableau 16) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF, la DGFa du MELCCFP, la Sépaq et la CGCBSL.

L'objectif du comité est de se poser la question de la pertinence des indicateurs de connectivité contenus dans la fiche enjeu-solution « forêts d'intérieur et connectivité ». Ainsi, le comité pourrait proposer d'actualiser les indicateurs et cibles actuels selon les analyses qui seront effectuées. Le comité s'est réuni une fois en 2022-2023. Les travaux du comité se poursuivront en 2023-2024.

Tableau 16 - Composition du comité sur la connectivité.

Secteur	Organisme
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bégin & Bégin inc. Groupe NBG inc.
Communauté autochtone	Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier du Témiscouata
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup

6.4. Comité sur l'entretien de la voirie forestière

Le comité sur l'entretien de la voirie forestière a repris ses activités en 2020 (Tableau 17) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFO du MRNF, la DGFA du MELCCFP et la Sépaq.

L'objectif de ce comité est d'assurer l'entretien du réseau stratégique de chemins forestiers sur le territoire public adopté en 2014 et de proposer un partage des coûts entre les différents utilisateurs en forêt publique. Depuis 2022-2023, une rencontre a eu lieu. Le comité souhaite réaliser une mise à jour du portrait des utilisateurs de la forêt publique et identifier les enjeux régionaux vécus par les utilisateurs de la forêt publique en lien avec l'accès au territoire public. Les travaux du comité se poursuivront en 2023-2024.

Tableau 17 - Composition du comité sur l'entretien de la voirie forestière.

Secteur	Organisme
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico Groupe Lebel inc. Bégin & Bégin inc. Groupe NBG inc.
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier du Témiscouata
Environnement et eau	Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup
Faune	ZEC Chapais ZEC Casault Réserve faunique de Matane Réserve faunique de Rimouski Réserve faunique Duchénier - Terfa
MRC et communautés	MRC de La Matanie MRC du Kamouraska MRC de Rivière-du-Loup MRC de Témiscouata
Récréation et villégiature	Fédération des clubs motoneigistes du Québec Fédération québécoise des Clubs Quads

7. Les projets d'acquisition de connaissances en lien avec les besoins des membres des TLGIRT

7.1. Évaluation des composants d'habitat dans les ravages de Cerf de Virginie du Bas-Saint-Laurent

La première phase de ce projet a été financée via la Fondation de la faune du Québec. L'objectif de la première phase de ce projet était de (i) caractériser les

composantes d'habitat des ravages de cerfs de Virginie au Bas-Saint-Laurent et (ii) les comparer avec les résultats du modèle de qualité de l'habitat (MQH) qui classifie les peuplements forestiers selon les besoins des cerfs. Ce projet a démarré en 2021, et les résultats ont été présentés à la rencontre régionale des TLGIRT. Le résumé de ce projet est fourni à l'annexe 2 et le rapport¹¹ est disponible sur le site internet des TLGIRT. Cette première phase a été financée via le PADF, le MRNF, le MELCCFP et la Fondation de la faune du Québec, à travers le programme de *gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier*.

À la suite de cette présentation, il a été souhaité de compléter les analyses avec des inventaires forestiers et des relevés de présence du cerf de Virginie dans les ravages explorés. Cette seconde phase devrait répondre à trois questions :

1. Le MQH prédit à partir du cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional est-il validé par les données forestières observées sur le terrain ainsi que les photos aériennes ?
2. Existe-t-il une correspondance entre la présence du cerf de Virginie (identifiée par les relevés de fèces et les inventaires aériens) et le MQH ?
3. Est-il possible de faire un lien entre les caractéristiques de brouet, la présence du cerf de Virginie et les interventions sylvicoles ?

Les résultats de ce projet devraient mener à des recommandations sylvicoles et fauniques au MRNF et au MELCCFP en vue de leur application au niveau des plans d'aménagement des aires de confinement. Ces résultats sont attendus au cours de l'automne 2023, et une présentation est prévue lors de la rencontre régionale de l'hiver 2024. La seconde phase de ce projet est financée par le PADF, le MRNF et le MELCCFP.

7.2. Projet d'identification de refuges thermiques au Bas-Saint-Laurent

L'objectif de ce projet est d'identifier des refuges thermiques pour l'omble de fontaine et l'omble chevalier dans deux bassins versants immédiats de lacs à omble chevalier et à omble de fontaine en sympatrie simple¹². Un premier lac sera inclus dans une aire protégée, dans la réserve faunique Duchénier, tandis que le second sera situé dans une zone où de l'exploitation forestière aura été effectuée, dans la ZEC Bas-Saint-Laurent.

Ainsi, il est proposé d'identifier toutes les confluences d'eau superficielle sur les deux bassins versants immédiats à l'aide d'analyses cartographiques qui constituent des refuges thermiques potentiels. Ensuite, cette identification de refuges thermiques potentiels sera validée à l'aide de thermographes. Une meilleure connaissance de l'emplacement des refuges thermiques permet de proposer des recommandations adaptées de protection de ces milieux. Le résumé de ce projet est fourni à l'annexe 3.

¹¹ https://tgirt.crdbsl.org/documentation/original/rapport_final_cerf_virginie_depot_ffq.pdf

¹² Se dit de deux espèces lorsqu'elles vivent dans la même zone géographique ou niche écologique qui se chevauchent et peuvent se rencontrer

Ce projet se réalise à travers la collaboration du MRNF, du MELCCFP, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ainsi que de trois organismes membres des TLGIRT : la réserve faunique Duchénier, la ZEC Bas-Saint-Laurent et l'OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Les résultats sont attendus à l'hiver 2025, et une présentation préliminaire sera faite à l'hiver 2024 aux membres des TLGIRT. Les travaux sont financés par le PADF, tous les partenaires impliqués dans le projet et la Fondation de la faune du Québec, à travers le programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques*.

7.3. Projets d'acquisition des connaissances à venir

Au cours de l'année 2022-2023, un sondage auprès des membres des TLGIRT a été réalisé afin de recueillir les besoins d'acquisition des connaissances de chacun des organismes. Ceci a donné naissance au projet d'identification des refuges thermiques. En tout temps, les membres des TLGIRT sont invités à communiquer avec la coordination pour mentionner leurs besoins d'acquisition des connaissances. La mise en place de projets d'acquisition des connaissances dépend ainsi de plusieurs facteurs : (i) l'intérêt des membres des TLGIRT, (ii) les financements disponibles et (iii) la faisabilité des projets envisagés.

Pour les années à venir, d'autres besoins d'acquisition des connaissances sont attendus. Mentionnons qu'une étude de la régénération naturelle dans des coupes partielles et coupes de régénération après scarifiage par décapage par placeaux est en préparation en 2023. Ceci prendra la forme d'un réseau de placettes permanentes dans la région. Dans le cadre du comité connectivité, un projet d'acquisition des connaissances a été évoqué et doit être soumis pour approbation aux membres des TLGIRT dans le futur. Il est également attendu que le comité sur la qualité de l'eau conclue sur certains besoins d'acquisition des connaissances.

8. Amélioration continue du fonctionnement des TLGIRT

8.1. Stimulation de la participation des membres aux rencontres des TLGIRT

Afin de maximiser la participation des membres au TLGIRT, plusieurs actions sont mises en place par la coordination des TLGIRT :

- Pour chaque nouvel organisme membre et chaque changement de représentant-e d'un organisme déjà membre, une rencontre d'introduction est proposée afin de s'approprier le fonctionnement des TLGIRT
- Lorsqu'un organisme est absent à deux rencontres successives, la coordination des TLGIRT le contacte afin de valider son intérêt à poursuivre sa participation aux travaux de la TLGIRT
- À l'automne, tous les organismes membres des TLGIRT sont contactés par la coordination des TLGIRT afin de valider les noms et coordonnées des personnes représentantes et remplaçantes

- Depuis septembre 2022, les membres des TLGIRT ont à leur disposition un formulaire de proposition de sujet
- Depuis septembre 2022, un comité de coordination des TLGIRT a été mis en place. Ce comité est composé minimalement de la coordination des TLGIRT du CRD, de la personne-ressource responsable des TLGIRT au MFFP, de la personne responsable de la division de la planification et de la connaissance au MFFP, ainsi que deux (2) membres des TLGIRT (un·e par unité d'aménagement).
- Depuis septembre 2022, le remboursement des frais de déplacement est proposé pour les organismes à but non lucratif n'ayant pas de revenus commerciaux ou n'ayant pas accès à des subventions spécifique favorisant leur participation aux TLGIRT
- Depuis mars 2022, des sondages de satisfaction du déroulement des rencontres sont proposés à la fin de chaque rencontre. Lorsque des insatisfactions émergent, les membres insatisfaits sont contactés afin d'en identifier les causes et moyens d'éviter cela aux rencontres suivantes.
- Les rencontres en présence et en visioconférence sont alternées. À partir de l'année 2023-2024, il est prévu d'évaluer la possibilité de faire des rencontres en mode hybride

8.2. Satisfaction des rencontres des TLGIRT

À la fin de chaque rencontre régulière des TLGIRT, un sondage de satisfaction a été soumis aux membres. Dans le sondage, il est demandé aux membres d'évaluer leur satisfaction durant la rencontre sur une échelle de 1 (très satisfait) à 4 (très insatisfait). Les membres pouvaient évaluer leur satisfaction quant (i) aux décisions prises durant la rencontre, (ii) à la qualité des échanges durant la rencontre et (iii) à l'animation de la rencontre. Pour la période 2022-2023, le bilan de ces sondages de satisfaction est donné dans le Tableau 18.

Tableau 18 - Moyennes de satisfaction des rencontres de 2022-2023 dans les TLGIRT des UA 011-71 et 012-72
(1 = très satisfait, 2 = satisfait, 3 = insatisfait, 4 = très insatisfait)

Satisfaction quant aux décisions	... aux échanges	... à l'animation
Note moyenne de l'UA 011-71	1,9	1,8	1,7
Note moyenne de l'UA 012-72	1,6	1,5	1,3

Il est constaté que la satisfaction est bonne quant au fonctionnement des rencontres dans les deux UA. Lorsque des insatisfactions sont mentionnées dans ces sondages, des suivis sont faits pour en identifier les raisons et apporter des corrections ou explications le cas échéant.

8.3. Satisfaction du fonctionnement des TLGIRT

Du 23 février 2022 au 3 mars 2023, un sondage de satisfaction du fonctionnement des TLGIRT a été envoyé de manière électronique aux membres des TLGIRT des deux

UA. Ce court sondage avait pour objectif d’obtenir un retour sur les modifications faites au fonctionnement des TLGIRT à la suite du sondage réalisé en 2022. Ces modifications concernaient l’instauration d’un comité de coordination, la participation des membres des TLGIRT à la réalisation des fiches-enjeu solution et aux projets d’acquisition des connaissances, et l’instauration de visites terrain annuelles.

Bien que l’analyse du sondage et les propositions d’amélioration au fonctionnement des TLGIRT aient été présentés aux membres après le 31 mars 2023, le rapport du sondage est mis en référence au présent rapport annuel¹³. À la suite du sondage, le plan d’action pour améliorer le fonctionnement des TLGIRT a été modifié (tableau 19).

Tableau 19 - Actions à entreprendre pour répondre au sondage de satisfaction du fonctionnement des TLGIRT

Thème	Objectif	Moyen	Échéance/indicateur
Longueur et fréquence des rencontres	Stimuler la participation	Proposer des rencontres en présence en alternance avec des rencontre en visioconférence	En continu
		Dynamiser l'animation des rencontres	En continu
	Améliorer la compréhension par les membres	Utiliser des outils interactifs en visioconférence	En continu
		Vulgariser à la demande et en amont	En continu
		Rappel du cadre de référence	Chaque TGIRT régionale
		Rencontres d'induction qui expliquent le fonctionnement des TGIRT	Pour chaque nouveau membre
Sujets abordés lors des rencontres	Respecter le mandat des TGIRT	Rappeler le mandat des TGIRT	Au besoin
		Traiter des sujets en lien avec la planification forestière	En continu
	Impliquer les membres dans les sujets abordés	Promouvoir l'utilisation du formulaire de proposition d'ajout à l'ordre du jour	En continu
Fiches enjeu-solution	Améliorer la prise en compte des fiches enjeu-solution	Poursuivre le processus de mise en gabarit	Printemps 2024
		Mettre en place des comités ad hoc	Au besoin
Comités et projets de recherche	Améliorer l'information sur les comités et projets de recherche en cours	Ajouter un point d'information à l'ordre du jour sur les comités et projets de recherche	En continu
		Ajouter les informations sur les projets de recherche dans la fiche synthèse	Lors de la rédaction de la fiche synthèse
	Impliquer les membres dans l'élaboration des projets de recherche	Sonder les besoins de recherche des membres des TGIRT	Au moins une fois par an
		Développer des projets de recherches avec au moins un partenaire membre des TLGIRT	En continu
Visite terrain	Organiser des visites terrain	Sonder l'intérêt des membres et proposer des sujets d'intérêts	Chaque hiver
		Proposer des visites ponctuelles combinées à une rencontre régulière	Une fois par an
		Alterner entre les deux unités d'aménagement	En continu
Liens avec les autres régions	Se tenir informé des enjeux des TGIRT ailleurs au Québec	Mettre en place une veille des autres TGIRT	En continu
		Participer au groupe de coordonateurs des TGIRT du Québec	En continu
	Participer au rayonnement de la TGIRT du Bas-Saint-Laurent	Inviter des intervenants hors région	En continu
		Participer à des activités de transfert à portée provinciale	En continu

9. Consultations publiques

9.1. Consultation publique du plan d’aménagement forestier intégré opérationnel

Le CRD a rédigé le rapport de la consultation publique sur la première version du PAFIO 2023-2028 pour les UA 011-71 et 012-72. Cette consultation a eu lieu du 16 mai au 9 juin 2022 et 20 commentaires ont été émis. Le rapport est disponible sur le site

¹³ https://tgirt.crdbsl.org/membres/documentation-generale/fonctionnement-des-tgirt/rapport_sondage_2023.pdf.

Veuillez noter qu'il est nécessaire de se connecter à la section membre du site des TGIRT pour accéder à ce rapport.

internet des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent¹⁴. Les mesures d’harmonisation des usages résultant de cette consultation, qui se trouvent dans le rapport de suivi du MRNF¹⁵, s’ajoutent à celles indiquées dans les sections 4.3 et 5.3 du présent rapport annuel.

9.2. Consultation publique du plan d’aménagement forestier intégré tactique 2023-2028

Le CRD a rédigé le rapport de la consultation publique sur le plan d’aménagement forestier intégré tactique pour la période 2023-2028 pour les UA 011-71 et 012-72. Cette consultation a eu lieu du 7 novembre au 21 décembre 2022 et cinq (5) commentaires ont été émis. Le rapport est disponible sur le site internet des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent¹⁶.

9.3. Consultation publique du plan d’aménagement spécial de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l’épinette (PAS-TBE)

Du 15 février au 11 mars 2023, le MRNF a procédé à la consultation publique du PAS-TBE 2022-2023 de l’UA 012-72. La consultation des membres de la TLGIRT de l’UA 012-72 s’est quant à elle déroulée du 16 janvier au 13 février 2023. La présentation des commentaires reçus et des réponses proposées s’est déroulée le 19 avril 2023. Les MHU issues de cette consultation seront mentionnées dans le rapport annuel 2023-2024. L’UA 011-71 n’a fait pas l’objet d’un plan d’aménagement spécial en 2022-2023.

9.4. Consultation publique sur la fermeture de chemins dans la zone d’habitat essentiel du caribou de la Gaspésie de l’unité d’aménagement 012-72

Du 31 octobre au 25 novembre 2022, le MRNF a procédé à la consultation publique sur la fermeture de chemins dans la zone d’habitat essentiel du caribou de la Gaspésie de l’UA 012-72. Cette consultation est issue des travaux du comité sur la restauration de l’habitat du caribou, tel que décrit dans la section 6.3. La consultation des membres de la TLGIRT de l’UA 012-72 s’est quant à elle déroulée du 2 au 27 mai 2022. La présentation aux membres de la TLGIRT des commentaires reçus et des réponses proposées s’est déroulée le 15 juin 2022. Le rapport de consultation et le rapport de suivi sont en cours de finalisation et seront éventuellement disponibles sur le site du MRNF¹⁷.

¹⁴ https://tgirt.crdbsl.org/consultations-publiques/versions-1-a-5-des-plans-d-amenagement-forestier-integre-operationnel-du-quinquennal-2023-2028/rapport-consultation-2022-pafio_2023-2028_v1_final.pdf

¹⁵ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Bas-Saint-Laurent/RA_suivi_PAFIO_BSL_2023-2028_MRNF.pdf

¹⁶ https://tgirt.crdbsl.org/consultations-publiques/plan-damenagement-forestier-integre-tactique-2023-2028/rapport-consultation-pafit_2023-2028_complet.pdf

¹⁷ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/bas-saint-laurent>

9.5. Consultation publique sur la délimitation des érablières à potentiel acéricole à prioriser

La consultation publique sur la délimitation des érablières à potentiel acéricole à prioriser dans les UA du Bas-Saint-Laurent s'est déroulée du 9 août 2021 au 22 septembre 2021. Le traitement de ces commentaires s'est réalisé dans le cadre du comité sur le potentiel acéricole entre le 7 octobre 2021 et le 8 février 2022. La cartographie issue de cette consultation a fait l'objet d'un consensus de la part de l'ensemble des membres des TLGIRT, ainsi que de tous les préfets des MRC du Bas-Saint-Laurent en avril 2022. Bien qu'ayant été majoritairement réalisés dans l'année 2021-2022, les travaux résultant de cette consultation publique ont été achevés lors de l'année 2022-2023. Le rapport est disponible sur le site internet des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent¹⁸

¹⁸ https://tgirt.crdbsl.org/consultations-publiques/delimitation-des-erablieres-a-potentiel-acericole-a-prioriser-dans-les-unites-damenagement-du-bas-saint-laurent/rapport_consultation_publicue_pap.pdf

10. Annexes

Annexe 1 : Mesure d'harmonisation des usages sur les opérations forestières dans la portion ouest des Chic-Chocs - Avril 2022

L'actuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a amené le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à concevoir, annuellement, un Plan d'aménagement spécial (PAS) qui vise la récupération et la remise en production des peuplements forestiers les plus affectés. Les membres de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de l'unité d'aménagement 012-72 ont décidé d'adopter une mesure d'harmonisation des usages (MHU) qui répondrait aux préoccupations émises lors de la consultation sur le PAS 2022-23. Cette MHU prévoit l'interruption des opérations forestières de récolte, pour une durée de cinq ans, à l'intérieur d'un territoire de 6 680 ha contigu à la Réserve de territoire pour fins d'aire protégée (RTFAP) déposée au conseil des ministres du gouvernement du Québec en décembre 2020 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques et dont la superficie est de 20 271 ha. L'objectif de cette MHU est d'attendre la finalisation du périmètre de cette aire protégée avant d'autoriser de nouvelles interventions de récolte.

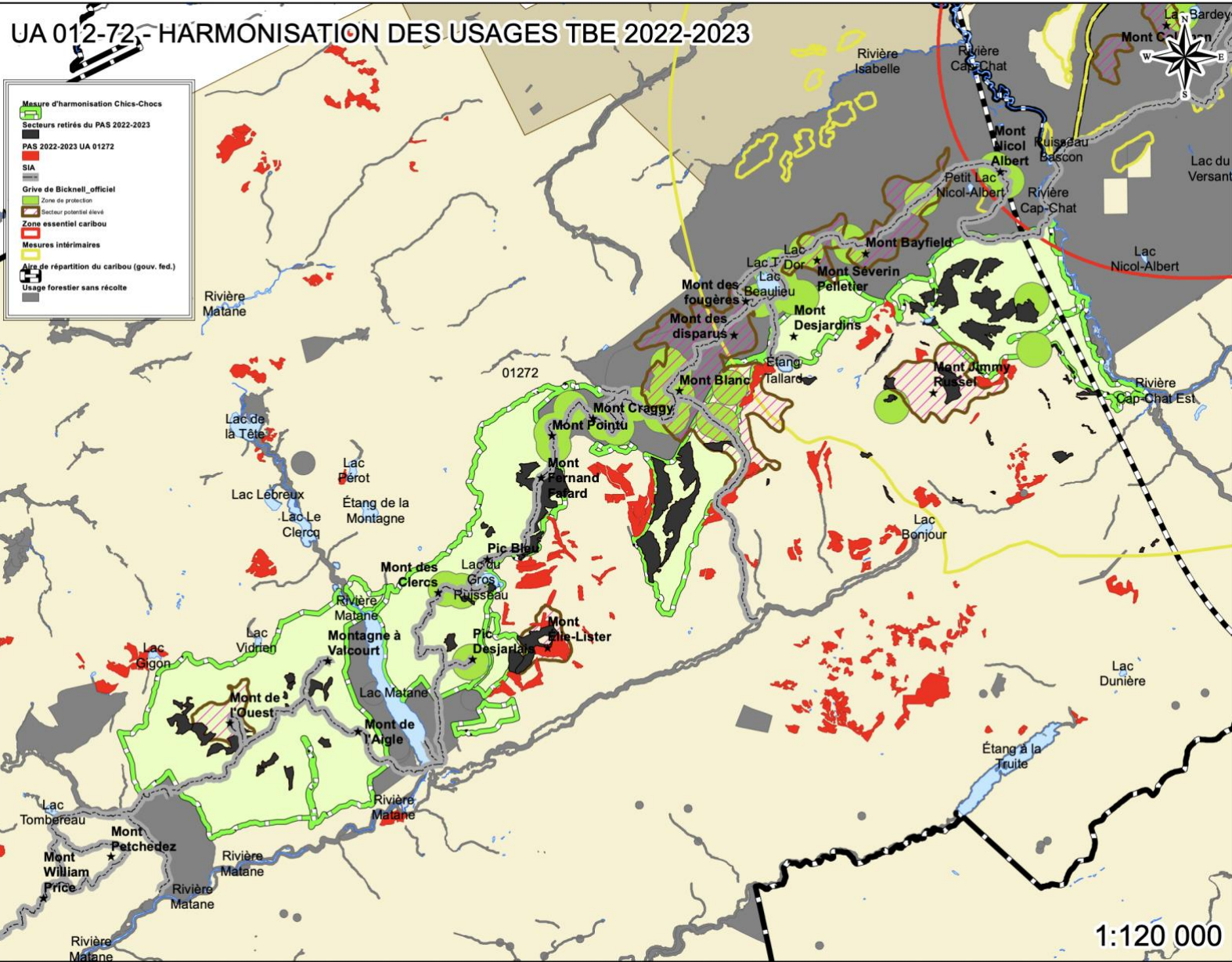
Précisément, les membres de la TLGIRT de l'unité d'aménagement 012-72 conviennent ce qui suit :

- ⇒ L'interruption des opérations de récolte, à l'exception des polygones vendus antérieurement par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB), jusqu'au 31 mars 2027 sur un territoire de 6 680 ha juxtaposé à la RTFAP des Monts Chic-Chocs de 20 271 ha;
- ⇒ Dans le respect des modalités reliées à la protection du caribou de Gaspésie et de la grive de Bicknell, la possibilité de réaliser des travaux de voirie à l'intérieur des territoires proposés qui sont nécessaires à la réalisation des activités autorisées à l'extérieur de ces mêmes territoires;
- ⇒ L'engagement des membres de la TLGIRT de l'unité d'aménagement 012-72 à convenir de moyens pour compenser tout impact sur la possibilité forestière qu'aurait un éventuel agrandissement de la RTFAP lors de sa désignation officielle à titre d'aire protégée. Des exemples de solution pourraient se trouver, de manière non exhaustive, parmi :
 - Réviser les indicateurs et cibles en lien avec les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) ;
 - Dans le respect des différents champs de compétence, s'assurer d'une bonne synergie avec d'autres sources d'approvisionnement (p.ex. forêt privée) ;
 - Assurer que les peuplements de sapin baumier touchés par l'épidémie de tordeuse du bourgeon de l'épinette soient adéquatement protégés

en demandant à la direction de la protection des forêts du MFFP de revoir les modalités d'arrosage (150 ha d'un seul tenant, budgets) ;

- Retrait des contraintes à la récolte pour les territoires identifiés comme « ravages » mais que le cerf de Virginie a abandonnés;

⇒ L'engagement des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement mandataires de gestion à demander au BMMB de retirer, pour permettre l'interruption des opérations de récolte sur ces territoires, les polygones vendus antérieurement et de convenir avec les enchérisseurs gagnants concernés des modalités de ces retraits en respect des règles de fonctionnement du BMMB.



Annexe 2 : Résumé du projet « Évaluation des composants d'habitat dans les ravages de Cerf de Virginie du Bas-Saint-Laurent »

Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) est une espèce chassée d'importance dans la région du Bas-Saint-Laurent. La survie de cette espèce dans la région dépend des conditions hivernales, mais aussi de son habitat. L'habitat du cerf de Virginie est idéal lorsque des conditions d'abri et de nourritures sont présents et entremêlés. La juxtaposition de ces habitats forme des ravages reconnus légalement comme des aires de confinement du cerf de Virginie. Un modèle de qualité de l'habitat (MQH) a été construit au début des années 2000 pour qualifier les peuplements forestiers à l'aide de leurs caractéristiques dendrométriques. Ce MQH semble montrer un déséquilibre dans la répartition des habitats d'abri et de nourriture dans la région. L'objectif est donc de caractériser les composantes d'habitat des ravages de cerf de Virginie au Bas-Saint-Laurent et de les comparer avec les résultats du MQH. Les ravages visés dans le projet sont aménagés depuis plusieurs années (30 ans minimum) et pour lesquels les plans d'aménagement du MFFP prévoyaient une amélioration de l'habitat du cerf de Virginie. Plus précisément, le projet vise à estimer, selon les différentes classes d'habitat et les différents traitements sylvicoles (i) la production de brouet et (ii) l'utilisation hivernale par le cerf.

Des placettes permanentes de 4 m² dans toutes les catégories d'habitat (nourriture, abri, abri-nourriture et abri en devenir) ont été installées dans quatre ravages de cerf de Virginie de l'unité d'aménagement 011-71 du Bas-Saint-Laurent. En 2021, 1106 parcelles ont été échantillonnées, incluant 835 peuplements d'abri et 271 peuplements de nourriture. Un inventaire complet de brouet a été réalisé dans chaque parcelle.

Les résultats préliminaires du projet permettent de constater des différences entre les ravages et entre les types d'habitats fournis par le MQH. La bonification de ces constats par la récolte de données prévue en 2022 permettra d'apporter des éléments plus précis quant aux caractéristiques de brouets dans les ravages explorés. Une fois les travaux complétés, les résultats permettront de tirer des conclusions sur la qualité de l'habitat du cerf de Virginie dans ces peuplements.

Annexe 3 : Résumé du projet « Identification de refuges thermiques »

La température de l'eau est une donnée importante pour assurer la survie de plusieurs espèces halieutiques, dont l'omble de fontaine et le touladi vulnérable. En effet, les températures élevées diminuent l'oxygénation de l'eau ce qui peut entraîner des mortalités importantes de ces espèces. Les refuges thermiques sont des zones d'eau froide dans les lacs ou rivières qui permettent à certaines espèces de poissons de se réfugier lorsque la température de l'eau augmente (différence minimale de 1 °C entre le refuge et la rivière). Les changements climatiques en cours se traduisent par des étés de plus en plus chauds et secs, et donc des températures de cours d'eau de plus en plus élevées et des étiages plus sévères. Il est donc important de connaître l'emplacement de ces refuges thermiques pour assurer leur protection future.

Il existe de nombreux types de refuges thermiques, selon leur origine. Parmi ces refuges thermiques, certains proviennent du réseau de drainage superficiel, c'est-à-dire de tributaires qui arrivent directement dans un cours d'eau. Ces tributaires forment des panaches de tributaire dont la taille et la forme dépendent d'un grand nombre de variables : débit et largeur du chenal, caractéristiques du bassin versant, températures du tributaire et du chenal, etc. D'autres refuges thermiques proviennent du réseau d'eaux souterraines et sont donc plus difficiles à identifier. Tous les cours d'eau se jetant dans un chenal ne vont pas nécessairement produire des refuges thermiques.

L'utilisation d'images optiques et infrarouges thermiques à haute résolution est une avenue possible afin de caractériser des refuges thermiques (Gillis et al. 2020, Dugdale et al. 2013). Toutefois, cette méthode est dispendieuse et il est nécessaire de mettre en application des méthodes facilement applicables. Dans une perspective d'aménagement, il est donc plus réaliste de considérer des bassins versants immédiats et d'appliquer des méthodes de détection plus conventionnelle, telles que l'installation de thermographes. Ceci permet d'identifier les refuges thermiques dans un lac d'intérêt, afin de pouvoir en adapter la protection.

L'objectif du projet est d'identifier des refuges thermiques pour l'omble de fontaine dans deux bassins versants immédiats de lacs en sympatrie simple. Les lacs visés correspondront également à des sites fauniques d'intérêt. Un premier lac sera situé sur le territoire de l'aire protégée de la réserve faunique Duchénier (lac envisagé : lac Long Numéro Deux), où aucune coupe forestière n'a été effectuée depuis dix ans. Un deuxième lac sera situé sur la ZEC Bas-Saint-Laurent (lac envisagé : lac Petit Neigette), où l'historique du peuplement sera reporté.

Ainsi, nous nous proposons d'identifier toutes les confluences d'eau superficielle sur les deux bassins versants immédiats à l'aide d'analyses cartographiques. Chaque confluence détectée constitue un refuge thermique potentiel. Ensuite, cette identification de refuges thermiques potentiels sera validée à l'aide de thermographes. Un refuge thermique est considéré comme tel si la

différence moyenne de la température dans le refuge et dans la rivière est de 1 °C minimum.

Dans ce projet, nous posons l'hypothèse que la topographie et le réseau hydrographique de surface permettent de détecter avec fiabilité les refuges thermiques de type confluence. De plus, nous posons l'hypothèse que les caractéristiques des deux bassins versants seront différentes en conséquence de l'historique de coupe différents des deux territoires.

Une meilleure connaissance de l'emplacement des refuges thermiques permet de proposer des recommandations adaptées de protection de ces milieux.

Pour rejoindre la coordination des TLGIRT du CRD

Tony Franceschini, ing. f. Ph. D.
Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent
186, rue Lavoie, Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Téléphone : 418-724-6440, poste 254
Cellulaire : 418-750-4658
Courriel : tfranceschini@crdbsl.org

Pour consulter les documents et des archives, voir le site web
tgirt.crdbsl.org